

**Organisation de la Conférence Islamique
Organisation Islamique pour l'Éducation,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

**Procès-verbal
de la réunion du Conseil Exécutif
Première session – Première réunion**

Rabat, les 28 et 29 Moharram et 1^{er} Safar 1403
(15-17 Novembre 1982)

La première réunion de la 1^{ère} session du Conseil Exécutif de l'ISESCO (Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture) s'est tenue, à l'invitation de Monsieur le Directeur Général de l'Organisation, à Rabat (Royaume du Maroc) les 28-29 Moharram et 1^{er} Safar 1403 (15-17 Novembre 1982) avec la participation de :

- Mr. Ahmed Zafr Farouqui
Secrétaire Général du Ministère de l'Education
de la République Islamique du Pakistan
- Mr. Salah Bawazir
Représentant du Royaume d'Arabie Saoudite à l'UNESCO
Royaume d'Arabie Saoudite
- Mr. Abou Al-Caba Touré
Professeur à l'Ecole Normale Supérieure de Dakar
République du Sénégal
- Le Docteur Mohammed Sherief Ahmed
Directeur Général de l'information et de l'Orientation religieuse
République Iraquienne
- Mr. El Hadj Mamadi Keita
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique
République de Guinée
- Le Docteur Mahmoud Maw'id
Directeur du département de l'Education et de l'Enseignement supérieur
Organisation de libération de la Palestine
Palestine, République Arabe de Syrie
- Mr. Mohamed Ben Bachir
Secrétaire Général de la Ligue des Universités Islamiques
Maroc
- Mr. Oumar Saâd Touré
Inspecteur Général de la langue arabe et responsable du Centre de Promotion de
la langue arabe
République du Mali
- Mr. Zain Al Azman Zain Al Abidine
Conseiller, chargé d'Affaires de l'Ambassade de Malaisie à Rabat
Malaisie
- Le Docteur Tawfiq Chaoui
Secrétaire Général de l'Union mondiale des Ecoles arabo-musulmanes
internationales
Royaume d'Arabie Saoudite
- Le Docteur Ekmelddin Ihsanoglu
Directeur Général du Centre de Recherches d'histoire, d'arts et de culture
islamiques
- Le Docteur Ali Kettani
Directeur Général de la fondation Islamique pour les Sciences, la Technologie et
le Développement

Etaient absents Messieurs :

- Le Docteur Azzedine Ibrahim
Recteur de l'Université des Emirats Arabes Unis
- Le Docteur Fouat Sezgin
Directeur du Centre d'histoire des Sciences arabes et islamiques
- Mr. Wareth Eddine Muhammad
Mosquée du Cheikh Ali Jah Mohammed

Ont participé à la réunion Monsieur le Directeur Général de l'ISESCO le Professeur Abdelhadi BOUTALEB et ses collaborateurs.

Ainsi que Monsieur Mohammed El Fassi, chef du Centre de coordination entre les commissions arabes de l'Education, des Sciences et de la Culture à Rabat.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

1. Rapport d'activité de l'Organisation depuis la Conférence Générale constitutive, présenté par Monsieur le Directeur Général
2. Constitution du bureau du Conseil
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Examen du projet de règlement intérieur du Conseil Exécutif
5. Examen du projet d'élargissement des compétences du Conseil Exécutif
6. Examen du projet de règlement intérieur de la Conférence Générale
7. Examen du projet de Statut du personnel de l'Organisation
8. Examen du projet de règlement financier de l'Organisation
9. Symposium sur le rôle de l'ISESCO au service de la Pensée Islamique
10. Date de la prochaine réunion du Conseil Exécutif

Le Conseil a tenu quatre séances, en plus de la séance d'ouverture au cours de laquelle Monsieur le Directeur Général a présenté son rapport sur l'activité de l'Organisation depuis la Conférence Générale Constitutive.

La Réunion a été déclarée ouverte par Monsieur Hachmi Filali, Ministre des Habous et des Affaires islamiques du Royaume du Maroc, au nom du Docteur Azzedine Laraki, président de la Conférence Générale Constitutive. Mr. Filali a prononcé une allocution dans laquelle, après avoir souhaité, au nom du Gouvernement du Maroc, la bienvenue à Messieurs les membres du Conseil Exécutif, il a exprimé sa satisfaction de la tenue de la première session du Conseil Exécutif de l'Organisation, évoqué les efforts de l'ISESCO déployés depuis sa Conférence Générale Constitutive et souligné le rôle important dévolu au Conseil Exécutif en vue de la préparation du plan d'action de l'Organisation et de la voie à suivre dans l'élaboration patiente et rationnelle de l'œuvre de l'organisation. Le Ministre a également rendu hommage au savoir, à l'expérience et au dynamisme du Professeur Abdelhadi BOUTALEB, Directeur Général de l'Organisation et salué ses éminentes qualités. Après avoir relevé la large expérience des membres du Conseil Exécutif, il a souligné que l'ISESCO attend de l'Organisation de la Conférence Islamique et des organismes qui en dépendent un soutien efficace.

Mr. Hachmi Filali a ensuite réaffirmé l'engagement du Maroc, sous la conduite de Sa Majesté le Roi Hassan II, pour le soutien à l'Organisation, notamment en cette période de démarrage et annoncé que Sa Majesté a fait don d'un terrain à Rabat à l'Organisation pour y édifier son siège et que Son Altesse Royale le Prince Héritier Sidi Mohammed en posera la première pierre, au nom de Son Auguste père, pendant la présente session. L'allocution du ministre s'est terminée par des vœux exprimés pour le plein succès des travaux du Conseil.

Monsieur le Directeur Général de l'Organisation le Professeur Abdelhadi BOUTALEB a présenté le rapport d'activité pour la période du 11 Rajab 1402 au 30 Moharram 1403 (5 Mai au 15 Novembre 1982).

Il a tout d'abord exprimé sa satisfaction de la tenue de cette première session, consacrée à la structuration de l'Organisation. Puis il a indiqué que les difficultés qui ont surgi lors de la période de lancement n'ont pas empêché l'Organisation de s'affirmer et d'entamer l'application du plan d'action annuelle, arrêté par la Conférence Générale Constitutive.

Parmi ces difficultés :

1. **Siège de l'Organisation** : Au départ, l'ISESCO s'est contentée d'une modeste installation dans des bureaux mis à sa disposition par le Royaume du Maroc, avant de s'installer à son nouveau siège, un immeuble loué à Rabat. Le Directeur Général a rappelé que le Royaume du Maroc venait de faire don à l'Organisation d'un terrain où sera édifié, dans la capitale du Royaume, le Siège de l'Organisation. Prof. BOUTALEB a également rappelé que Sa Majesté le Roi du Maroc a fait don à l'ISESCO de la somme 600.000 (six cent mille) dollars américains pour aider l'Organisation à faire face à ses problèmes matériels et qu'un don de 50.000 (cinquante mille dollars) a été fait par le Fonds de Solidarité islamique à l'Organisation.
2. **Structuration de l'Organisation** : Celle-ci, a indiqué le Directeur Général, a adopté le principe général selon lequel la nature des tâches détermine les structures et non l'inverse. Ainsi, l'Organisation s'est appuyé sur un noyau d'experts et d'agents administratifs pour la mise en œuvre de l'actuel plan d'action, leur rôle étant axé sur la conception et la programmation. L'Organisation, d'autre part, fera appel à des cadres en service temporaire et s'aidera, dans l'application de ses décisions, des organismes internationaux ou régionaux spécialisés.

Mr. Le Directeur Général a indiqué que, par souci d'exercer ses activités dans un cadre juridique approprié, l'ISESCO a mis au point les statuts et règlement prévus ; c'est ainsi qu'ont été élaborés le statut du personnel, le règlement financier, le règlement intérieur du Conseil Exécutif et le règlement intérieur de la Conférence Générale ; tous ces textes sont rédigés dans les trois langues officielles de l'Organisation et sont mis, pour avis, à la disposition du Conseil Exécutif qui les soumettra, en vue de leur approbation, la Conférence Générale.

Utilisation des moyens techniques : Mr. BOUTALEB a, par ailleurs, indiqué que l'Organisation a largement eu recours, dans l'accomplissement de ses tâches, aux techniques modernes, envisageant notamment l'acquisition d'un ordinateur en vue de la création du Centre de données islamiques. En raison des circonstances financières prévalant actuellement, l'ISESCO a demandé au gouvernement marocain de bénéficier des services du Centre National de Documentation à Rabat : l'Organisation acquerra un seul terminal qui sera installé au siège de l'Organisation et sera relié à l'ordinateur du Centre pour permettre

d'emmagasiner les informations, de les traiter et recevoir aisément, en attendant que l'Organisation dispose de son propre ordinateur.

Mise en œuvre des projets arrêtés par la Conférence Générale Constitutive :

A cet égard, le Directeur Général a souligné que le plan d'action comporte deux genres de projets :

a) Projets d'information :

L'Organisation s'informerait des grands projets réalisés ou planifiés dans le cadre de ses attributions ;

Elle prendrait connaissance des brochures, périodiques et revues spécialisés ;

Elle s'informerait des situations et statistiques concernant les Etats-membres ;

Depuis Juillet 1982, à cet effet, l'Organisation a pris connaissance des sources et références bibliographiques des documents des divers organismes spécialisés, a adressé des questionnaires aux gouvernements des Etats et contacté les Ambassades des Etats-membres, accréditées à Rabat ainsi que diverses banques de données dans le monde.

b) Projet d'action :

Organisation du symposium sur le rôle de l'ISESCO au service de la Pensée Islamique et publication d'un périodique de l'Organisation.

En ce qui concerne le symposium, le Directeur Général a précisé la vision globale de l'Organisation et les modalités administratives et financières de l'Organisation de ce symposium qui traitera notamment des plans d'action pour les deux années à venir et à long terme, des projets prioritaires, des moyens à mettre en œuvre pour la réalisation des buts fixés, des moyens humains et matériels et du financement.

Au sujet du périodique, le Directeur Général a informé le Conseil de la mise au point de la maquette au premier numéro de la revue « l'Islam Aujourd'hui » de l'ISESCO qui sera mise incessamment sous presse.

La Troisième Conférence des Ministres des Affaires étrangères islamiques :

Le Directeur Général a indiqué qu'il a assisté à cette conférence, tenue à Niamey (Niger) ; il y avait présenté un exposé sur l'activité et les premières étapes de l'Organisation. Au cours de la conférence, les républiques du Bangladesh, de Djibouti et Sierra-Léone ont signé les statuts de l'ISESCO.

La Conférence a adopté une résolution relative à la coordination de l'action des organismes issus de l'O.C.I (Organisation de la Conférence Islamique) et chargé le Secrétaire Général de cette Organisation de son application.

La Conférence a chargé l'ISESCO de réaliser certains projets dont le rattachement à l'Université A'oum al-Qoura du Centre mondial d'enseignement islamique, que la conférence prie de collaborer avec l'ISESCO en matière d'élaboration des programmes d'enseignement et éducation islamiques. L'ISESCO s'est adressée au Centre et l'a convié à un échange de vues sur la forme la meilleure de collaboration des deux organismes.

La Conférence a demandé à l'Organisation d'accorder une des places prioritaires de son action à l'alphabétisation et l'information en milieu rural. En application de cette décision, l'Organisation a chargé un des meilleurs experts en matière de lutte contre l'analphabétisme de préparer une étude préliminaire sur les programmes d'alphabétisation des gouvernements

et organismes des pays islamiques, les méthodes pédagogiques afin d'en adopter les plus économiques et les plus rentables et les projets à retenir par l'ISESCO pour le monde rural islamique.

D'autre part, l'Organisation a confié à l'un de ses experts, spécialisé dans les questions de l'information, l'étude relative au rôle de l'ISESCO en matière d'information, notamment pour faire des propositions sur l'action à entreprendre dans ce domaine avec les meilleures chances de succès.

Coopération avec les organismes internationaux

Le Directeur Général a indiqué que le plan de coopération se fonde sur deux volets essentiels :

1. s'informer des réalisations et projets des divers organismes en vue de faire bénéficier l'ISESCO de leurs expériences ; éviter le « double emploi et
2. adopter le principe de la conclusion d'accords bilatéraux avec les grandes organisations culturelles.

En attendant l'élaboration de projets de conventions, a souligné Prof. BOUTALEB, l'Organisation a contacté divers organismes comme l'UNESCO, l'ALECSO, le Bureau Arabe de l'Education des Etats du Golf et la Ligue du Monde Musulman à la Mecque, en vue d'assurer une coopération dans les domaines d'intérêt commun.

Visites au pays membres

En Septembre 1982, le Professeur Abdelhadi BOUTALEB a visité des pays de l'Orient arabe pour les sensibiliser au rôle de l'ISESCO, leur exposer ses statuts et leur demander notamment de répondre à ses questionnaires et de contribuer au budget de l'Organisation.

Au terme de son rapport, Monsieur le Directeur Général a souligné que l'Organisation espère la collaboration à son œuvre de tous, notamment des membres du Conseil Exécutif et indiqué que l'appareil exécutif de l'organisation est prêt à faciliter la tâche du Conseil en vue de la réalisation des objectifs de l'Organisation.

Au début de la deuxième séance, le Conseil a élu comme suit son bureau :

Président : Mr. Salah Bawazir

Représentant du Royaume d'Arabie Saoudite

Vice-Président : Mr. Oumar Saâd Touré

Représentant de la République du Mali

Mr. Ahmed Zafr Farouqui

Représentant de la République Islamique du Pakistan

Rapporteur : Le Docteur Ekmeleddin Ihsanoglu

Directeur Général du Centre de Recherches d'histoire, d'arts et de cultures islamiques à Istanbul

Le Conseil a adopté son ordre du jour, en y ajoutant le point relatif à l'examen des conséquences de l'intervention israélienne au Liban et de ses répercussions sur les établissements scientifiques et d'éducation et les lieux-saints des Palestiniens.

Le Conseil a étudié le projet de règlement intérieur du Conseil Exécutif, présenté par la Direction Générale de l'Organisation. Le Directeur Général a indiqué, à ce propos, qu'il a été estimé nécessaire, à la lumière des statuts de l'Organisation, d'élargir les attributions du Conseil. L'élargissement sera proposé à la Conférence Générale. Le Conseil a décidé

d'étudier le projet de son règlement intérieur point par point, se penchant particulièrement sur le rôle qui lui est imparti en ce qui concerne l'examen des questions qui sont soumises à son avis. Le Directeur Général a précisé que le statut confère au conseil le droit de décision après examen des questions entrant dans ses attributions, relevant de la compétence de la Conférence Générale étant soumises à celle-ci, après étude, par le Conseil Exécutif.

En abordant le point relatif à la désignation des membres de la Commission de Contrôle Financier, dont les statuts confient le soin de nommer les membres au Conseil Exécutif, le Conseil a estimé qu'il n'était pas impératif que cette commission soit formé de cinq membres représentant leurs pays respectifs au sein du Conseil Exécutif mais simplement de cinq membres représentant des Etats et spécialistes des questions financières et comptables.

Tenant compte du facteur temps, le Conseil a décidé de constituer deux sous-commissions.

L'un de ces sous-commissions aura pour mission d'étudier les projets de règlement intérieur du Conseil Exécutif et l'élargissement des compétences du Conseil Exécutif. Elle est formé de Messieurs les représentants du Royaume du Maroc, de la République du Mali, de la Palestine et de la République Irakienne ; Mr Mohamed Fassi Fihri représente la Direction Générale de l'ISESCO.

L'autre sous-commission est chargée d'étudier les projets de règlement financier de l'Organisation et du Statut du personnel de celle-ci. Elle se compose de quelques membres du Conseil Exécutif, dont Messieurs les représentants des Républiques du Pakistan, de Guinée et du Sénégal ; les Docteurs Ali Kettani et Tawfiq Chaoui, ainsi que du représentant de la Direction Générale, Mr. Boubker Sqalli.

A la troisième séance, Mr. Mohammed Belbachir (Royaume du Maroc) a présenté un exposé sur les travaux de la première sous-commission. Après ses débats, elle a décidé d'ajourner la discussion sur l'élargissement des compétences du Conseil Exécutif à la prochaine réunion du Conseil.

Mr. Belbachir a donné lecture du document adopté par la sous-commission concernant le projet de règlement intérieur du Conseil. Celui-ci a apporté quelques modifications de forme au texte de la sous-commission, après un débat portant notamment sur la qualité d'observateur à l'Organisation.

Lors de sa quatrième séance, le Conseil a achevé l'examen des points du règlement intérieur auxquels il a apporté quelques rectifications. Le Conseil a adopté son règlement intérieur.

Puis le Conseil a abordé l'examen du projet de règlement intérieur de la Conférence générale. Après discussion, le Conseil a demandé des précisions sur la position de la direction générale. Se trouvera-t-elle en présence d'un vide juridique au cas où le Conseil, faute de temps, ne pourrait examiner totalement le règlement. Le Directeur Général a répondu que le principal vide est constitué par le règlement intérieur du Conseil Exécutif, dont il n'existe pas d'équivalent à l'O.C.I mais que l'ISESCO, pour ce qui concerne les autres règlements, a adopté les textes similaires en vigueur au sein de l'Organisation de la Conférence islamique en attendant de fixer ses propres règlements.

Le Conseil a proposé que la Direction Générale révise les textes préparés par les sous-commissions, les traduit dans les autres langues et les fasse parvenir aux membres de l'Organisation dont les remarques devront parvenir à celle-ci avant le 15 décembre 1982 pour pouvoir être communiquées à tous.

Le Conseil a examiné le point relatif au symposium sur le rôle de l'ISESCO au service de la Pensée islamique. Mr. Le Directeur Général a présenté un exposé sur la question, annonçant notamment qu'en application des résolutions de la Conférence générale constitutive, le symposium se déroulera à Fès (Maroc). Son objet, a-t-il précisé, est d'aboutir à la conception du rôle de l'organisation et à l'élaboration de son plan d'action. L'ISESCO sera-t-elle une sorte d'UNESCO islamique, c'est-à-dire un organisme qui planifie et met en œuvre et, dans ce cas, il lui faudrait disposer de moyens humains et matériels considérables, ou bien sera-t-elle seulement une cellule de conception qui soumet ses conclusions aux gouvernements des Etats islamiques, ou bien encore fera-t-elle la synthèse des deux rôles possibles ? Le Directeur général a indiqué que l'organisation a pris en compte, en ce qui concerne les participants au symposium, certains critères comme la répartition géographique et la diversité des compétences ; c'est ainsi qu'elle a invité les savants musulmans spécialisés dans la pensée scientifique, l'économie et les sciences administratives, afin que le symposium réponde au vœu de la Conférence générale constitutive. Mr. BOUTALEB a informé les membres du Conseil qu'ils sont invités à participer aux réunions du symposium dont, a-t-il indiqué, la date a été fixée aux 26-27 Rabia I 1403 (11-12 Janvier 1983).

Les membres du Conseil ont examiné la possibilité de tenir leur seconde réunion à la fin du symposium pour en étudier les conclusions et s'en inspirer pour l'élaboration du plan d'action de l'Organisation pour les deux prochaines années, plan devant être soumis à l'examen de la Conférence générale. Le Conseil a décidé de se réunir, immédiatement après la clôture du symposium, les 30 rabia I – 1 rabia II 1403 (15-16 janvier 1983).

Le Conseil a entendu des précisions du Directeur Général concernant la prochaine Conférence Générale qui, ainsi qu'il a été décidé par la Conférence générale constitutive, se tiendra en avril 1983. Le Conseil a chargé le Directeur Général des pourparlers avec l'Etat qui accueillera la conférence, en vue d'en fixer les lieux et dates.

Le Conseil a enfin examiné la question de l'intervention israélienne au Liban et des agissements Sionistes en territoires occupés. Il a adopté une résolution (V. annexe).

Avant la clôture des travaux, le rapporteur a donné lecture du télégramme des membres du Conseil Exécutif à Sa Majesté le Roi du Maroc pour lui faire part de la vive reconnaissance et des remerciements de l'Organisation pour la sollicitude du Souverain.

Le Directeur Général

Le Président du Conseil Exécutif

Abdelhadi BOUTALEB

Dr. Salah Bawazir

Annexe : Résolution

Le Conseil Exécutif,

Vu le point b de l'article IV relatif aux objectifs de l'Organisation : « Consolider la culture islamique originelle et protéger l'indépendance de la pensée islamique contre les facteurs d'invasion culturelle et de dénaturation »,

Vu le plan d'action de l'Organisation, arrêté par la Conférence générale constitutive et concernant les lieux-saints islamiques en Palestine occupée et qui comporte la « recommandation aux Etats-membres d'apporter leur soutien matériel et moral aux établissements culturels et d'éducation du peuple palestinien »,

Condamne énergiquement l'occupation du Liban par les Israéliens sionistes, qui s'est caractérisée par des actes barbares odieux perpétrés contre d'innocentes personnes, des femmes, des enfants et des vieux et où sont tombées des victimes civiles palestiniennes et libanaises par milliers, des familles étant éloignées de leurs demeures, des établissements culturels, éducationnels et scientifiques, notamment palestiniens établis au Liban, détruits et pillés et des milliers de personnes arrêtées, parmi lesquelles des intellectuels, des enseignants dont on est, depuis leur arrestation, sans nouvelles.

Le Conseil condamne avec la même énergie les pratiques racistes sionistes en territoires occupés : expropriations, dénaturation du patrimoine culturel et historique islamique, agressions répétées contre les lieux-saints, atteintes aux libertés des écrivains et intellectuels, lois martiales appliquées aux établissements d'enseignement et qui ont été suivies de l'expulsion de dizaines de professeurs universitaires.

Il demande à l'Organisation, représentée par son Directeur Général, et aux gouvernements de la Conférence islamique d'agir par tous moyens adéquats auprès des organisations internationales afin qu'il soit mis fin à ces agissements inhumains et que soient entièrement restitués au Centre d'études et autres organismes palestiniens les biens culturels et scientifiques et les documents historiques, libérés les intellectuels, les enseignants et les étudiants et réintégrés dans leurs universités les professeurs.

Le Conseil appelle au soutien en vue de reconstruire les bâtiments culturels dévastés, de faire face aux conséquences de l'occupation sioniste et à ses répercussions sur le patrimoine culturel islamique, de dénoncer, à la face du monde et à tous les niveaux les crimes abominables commis par Israël et de sauvegarder les lieux saints islamiques menacés en récupérant ceux de ces lieux qui ont été spoliés.

Enfin, le Conseil Exécutif prie la Direction générale de mettre au premier rang de ses priorités l'élaboration d'un plan de sauvegarde et de protection des établissements d'enseignement et de culture islamiques dans les territoires occupés (Palestine, Liban, Gabon).

**RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA PREMIERE SESSION
DU CONSEIL EXECUTIF – RABAT LE 28 MOHARRAM – 1^{er} SAFAR 1403
CORRESPONDANT A 15-17 NOVEMBRE 1982**

Le Conseil Exécutif de l'Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture a tenu, sur invitation du Directeur Général de l'Organisation, sa première session à Rabat du 28 Moharram au 1^{er} Safar 1043, soit du 15 au 17 Novembre 1982.

Après l'ouverture de la session par M. le Ministre des Habous et des Affaires Islamiques au nom de M. le Ministre de l'Education Nationale, Président de la Conférence Constitutive, le Conseil a pris connaissance du rapport d'activité du Directeur Général procédé à l'élection du Bureau qui se compose comme suit :

- Le Professeur Salah BAWAZIR
Représentant du Royaume d'Arabie Saoudite : Président
- Le Professeur Omar Saad TOURE
Représentant de la République du Mali : Vice – Président
- Le Professeur Ahmed Zafr AL FARUQI
Représentant de la République Islamique du Pakistan : Vice – Président
- Dr. Akmal Addine
Directeur Général du Centre de Recherches pour l'Histoire, l'Art et la Culture Islamiques à Istanbul : Rapporteur

Les cinq séances de travail du Conseil Exécutif ont été sanctionnées par les résolutions et recommandations suivantes :

1. Le Conseil a examiné et approuvé le projet de Règlement Intérieur du Conseil Exécutif.
2. Les deux Commissions issues du Conseil ont examiné les documents suivants :
 - a) **Règlement Intérieur de la Conférence Générale** : la Commission concernée a élaboré une version amendée de ce règlement qui a été distribuée aux membres du Conseil dans les trois langues.
 - b) **Règlement Financier de l'Organisation** : la Commission concernée a élaboré une version amendée de ce Règlement qui a été distribuée aux membres du Conseil dans les trois langues.
 - c) **Règlement du personnel** : la Commission concernée a élaboré une version amendée que le Directeur Général fera parvenir aux membres du Conseil avant le 15 Décembre 1982.

3. Le Conseil a décidé de tenir sa prochaine session à Rabat les 15 et 16 Janvier 1983, soit immédiatement après le colloque sur l'Organisation Islamique au service de la pensée musulmane, prévu pour les 11 et 12 Janvier 1983 à Fès.
4. Le Conseil a décidé que ses membres examineront les documents élaborés par ses deux Commissions ainsi que les autres documents soumis à l'examen de cette session et de les renvoyer à la Direction Générale assortis de leurs commentaires et observations et ce, avant le 1^{er} Janvier 1983.
5. Le Conseil a décidé d'examiner, lors de sa prochaine session, les documents amendés tels qu'élaborés par les deux Commissions ainsi que les autres documents soumis à l'examen de cette session, et de se prononcer à leur sujet afin d'identifier les documents devant être soumis à la Conférence Générale.
6. Le Conseil a pris connaissance du rapport du Directeur Général relatif aux démarches et contacts effectués par la Direction Générale en vue d'entamer l'exécution du plan d'action décidé par la Conférence Générale Constitutive pour les années 1982-1983.

Profondément conscient de l'importance des efforts déployés par l'Organisation malgré les limites de ses ressources matérielles et humaines, le Conseil adresse ses remerciements à la Direction Générale et notamment le Directeur Général pour le sérieux et l'efficacité dont ils ont fait preuve pendant cette période.

7. Le Conseil Exécutif a pris connaissance du rapport du Directeur Général relatif au Colloque qui se tiendra conformément à la recommandation de la Conférence Générale, sous le thème « l'ISESCO au service de la pensée musulmane », prévu à Fès, les 11 et 12 Janvier 1983.
8. Le Conseil a pris connaissance des éclaircissements fournis par le Directeur Général concernant la tenue de la prochaine session prévue pour le mois d'Avril 1983, conformément à la décision de la Conférence Constitutive, qui a également confié au Directeur Général le soin d'entamer des consultations avec le pays qui abritera cette Conférence et le lieu de la réunion.
9. Au sujet de l'invasion sioniste du Liban et les pratiques sionistes en territoires occupés, le Conseil a adopté la résolution suivante :

Le Conseil Exécutif

- ❖ Vu l'alinéa de l'Article (4) du Statut de l'Organisation relatif à ses objectifs qui stipule la nécessité nouvelle de soutenir la culture islamique authentique et sauvegarder l'indépendance de la pensée islamique contre des actes d'invasion et de défiguration culturelle,
- ❖ Vu le programme d'action de l'Organisation approuvé par la Conférence Constitutive en ce qui concerne les valeurs sacrées de l'Islam en Palestine occupée et qui demande aux pays membres de porter leur concours et leur soutien moral et matériel aux institutions culturelles et éducationnelles du peuple palestinien,
- ❖ Condamne avec vigueur l'invasion sioniste du Liban, les tueries sauvages de femmes, d'enfants et de vieillards qui en ont découlé, l'assassinat de milliers de victimes civiles, palestiniennes et libanaises, l'exode de familles loin de leurs résidences, le dépouillement ou la destruction d'institutions culturelles éducationnelles et scientifiques, en particulier les institutions palestiniennes

établies au Liban, l'arrestation de milliers de personnes parmi lesquelles des hommes de culture, des enseignants et de étudiants dont on ignore le sort.

- ❖ Condamne les actions du sionisme raciste à l'intérieur des territoires occupés visant l'expropriation des terres, la falsification et la déformation du patrimoine culturel et historique islamique, les agressions répétées contre les lieux saints, l'étouffement des libertés des écrivains et des hommes de culture, l'application des lois militaires aux institutions d'enseignement, qui s'est traduite par le renvoi de dizaines de professeurs des universités,
 - ❖ Invite l'Organisation, représenté en la personne de son Directeur Général, ainsi que les gouvernements des pays membres de la Conférence Islamique à œuvrer par tous les moyens et à intervenir auprès des organisations internationales en vue de mettre fin à ces actes inhumains et de remettre l'ensemble des propriétés culturelles et scientifiques ainsi que les documents historiques au Centre d'études et aux autres institutions palestiniennes de libérer les intellectuels, les enseignants et les étudiants, et de réintégrer les professeurs dans leurs universités.
 - ❖ Lance également un appel pour apporter l'appui nécessaire en participant à la reconstruction des institutions culturelles, éducatives et scientifiques détruites, en faisant face également aux effets de l'invasion sur les valeurs culturelles, éducatives et scientifiques et sur le patrimoine islamique, en dénonçant devant l'opinion publique internationale et à tous les niveaux, les crimes odieux perpétrés par Israël, en préservant les lieux saints menacés et en savant ce qui a été volé dans ces lieux,
 - ❖ Le Conseil recommande à la Direction Générale de placer parmi ses priorités l'élaboration d'un plan d'action visant la sauvegarde et la protection des institutions éducatives et culturelles islamiques en territoires occupés (Palestine, Liban, Golan).
- 10.** Le Conseil a adressé à Sa Majesté le Roi Hassan II, Roi du Maroc, le message suivant :

